

Le PRELEVEMENT AUTOMATIQUE pour 2023

Pour régler votre cotisation par prélèvement automatique

- ➔ Complétez le coupon ci-dessous
- ➔ Envoyez-le accompagné d'un **RIB** à :

ANGAK
8 rue de PERIOLE
BP 85817
31505 TOULOUSE cedex

Vous recevrez en retour un MANDAT de PRELEVEMENT SEPA à nous renvoyer **signé**

Pour demander le prélèvement **pour 2023** :
nous retourner le coupon impérativement avant le 20/01/2023

La cotisation sera prélevée le :

15 mars 2023

Les factures vous sont adressées avec la mention « prélèvement »

IMPORTANT :
n'oubliez pas de nous adresser un **nouveau RIB en cas de changement de coordonnées bancaires**



AUTORISATION DE PRELEVEMENT pour 2023

Numéro Emetteur

ANGAK 317632

Je soussigné(e) :

NOM Prénom N° adhérent

Souhaite recevoir un mandat de prélèvement SEPA de l'ANGAK afin que cette dernière puisse réaliser les prélèvements de ma cotisation sur mon compte bancaire.

Date

Signature



n'oubliez pas de joindre 1 RIB